



ADMINISTRATION GENERALE

Le 3 décembre 2024

MESDAMES ET MESSIEURS
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

OBJET : *Convocation au Conseil Municipal*

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le lundi 16 décembre 2024 à 18h00 au KIASMA

Pour les communes utilisant la nomenclature M57, l'article L 5217-10-4 du CGCT prévoit que le projet de budget soit communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Aussi vous trouverez ci-joint l'ensemble des éléments relatifs au budget primitif 2025 : le projet de délibération, la maquette et le rapport de présentation.

Les éléments relatifs aux autres affaires présentées au conseil municipal vous seront transmis dans les délais habituels.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Frédéric LAFFORGUE

